

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2025-045
Code matière : 6.1.4

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrêté n° 2025-045 du 22 juillet 2025

Objet : Arrêté municipal autorisant à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons temporaires lors de manifestations publiques – La Rayssagole - Fête de Rayssac (vendredi)

Le Maire de Vabres l'Abbaye,

VU les articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités locales ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L3321-1 et L3334-2, alinéa 2 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-2024-08-14-00007 du 14 août 2024 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département de l'Aveyron,

VU la demande formulée par le président de l'association « La Rayssagole »

ARRÊTE

Article 1- A l'occasion de la manifestation publique « Fête de Rayssac » qui aura lieu dans le hameau de Rayssac à Vabres l'Abbaye.

Le Vendredi 1 Août 2025 de 21h00 à 00h00

Le président de l'association « La Rayssagole » est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1.2 degré d'alcool ;

- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueur de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

ARRÊTÉ 2025-045

Code matière : 6.1.4

Article 2 – La vente de boissons alcooliques à des mineurs est interdite.

Article 3 – Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 4 – La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. Lors de tout contrôle, la présente autorisation devra être présentée aux agents de l'autorité

Fait à Vabres l'Abbaye, 22 juillet 2025

Le Maire, Frédéric ARTIS



The image shows the official seal of the Municipality of Vabres l'Abbaye, Aveyron. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE VABRES L'ABBAYE" at the top and "(AVEYRON)" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a lion. A blue ink signature is written across the seal and extends to the right.